

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Attribution d'une subvention à l'APEI de Chambéry pour la construction d'un foyer hébergement pour adultes handicapés « La Revériaz » à Chambéry

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 206-17 C

objet **RD - Attribution d'une subvention à l'APEI de Chambéry pour la construction d'un foyer hébergement pour adultes handicapés « La Revériaz » à Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges apporte son soutien à des projets de création de logements locatifs sociaux, en acquisition-amélioration ou en construction neuve.

L'APEI de Chambéry porte un projet de construction d'un foyer hébergement pour adultes handicapés, situé rue de la Revériaz à Chambéry.

Cette résidence innovante proposera une offre qui s'adaptera aux personnes handicapées recueillies et à leurs besoins, tout au long de leur vie, en évitant ainsi des changements de logement induits par des évolutions de leur situation (âge, emploi, famille).

Le prix de revient initial de l'opération de foyer s'élève à 5 426 117 € TTC, et serait équilibré selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- subventions : 400 000 €,
- prêts : 4 626 117 €,
- fonds propres : 400 000 €.

Ce projet a fait l'objet, par décision n° 2016-150 D du 27 décembre 2016, d'une décision d'agrément en PLS délivrée au nom de l'Etat par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

L'agrément permet à l'association APEI de Chambéry, maître d'ouvrage de l'opération, de bénéficier du financement de l'Etat pour le conventionnement de 39 logements foyers, représentant une surface utile totale de 1 065 m². Ce financement de l'Etat se traduit par l'accès aux prêts de la Caisse des dépôts, un taux de TVA réduit (5,5 %) et une exonération de taxe foncière pendant 25 ans.

L'APEI rencontre aujourd'hui des difficultés à équilibrer le projet par manque de subventions, considérant notamment que le montage financier en agrément PLAI, qui aurait permis de mobiliser des financements complémentaires de l'Etat, n'a pu aboutir juridiquement.

Compte tenu de l'enjeu de la création de cette résidence pour répondre aux besoins du territoire et permettre d'offrir aux personnes handicapées un parcours résidentiel sans rupture, il est proposé un accompagnement financier de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de la subvention à allouer pourrait s'élever à 100 € par m² de surface utile, soit 106 500 € au total.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la décision d'agrément n° 2016-150 D du 27 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission habitat, PLH, aménagement et maintenance des aires des gens du voyage du 9 mai 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accorde** à l'APEI de Chambéry une subvention de 106 500 € pour la réalisation du projet de résidence de la Revériaz à Chambéry,

Article 2 : **précise** que cette subvention sera versée, pour moitié sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux, et pour moitié à l'achèvement des travaux, sous réserve de la production par le maître d'ouvrage de justificatifs permettant de vérifier la réalisation des travaux prévus aux conditions définies par l'agrément délivré par décision du 27 décembre 2016,

Article 3 : **précise** que le montant définitif de la subvention sera recalculé en fonction de la surface utile définitive de l'opération en cas de diminution,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 206-17 C

Objet de l'acte : RD - Attribution d'une subvention à l'APEI de Chambéry pour la construction d'un foyer hébergement pour adultes handicapés « La Revériaz » à Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19604H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19604H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017